

## **COMMUNE DE LA BRUYERE**

### **ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 30 avril 2015 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 22/4/2015.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

**Y.GROIGNET**

**R.CAPPE**

#### EN SEANCE PUBLIQUE :

- 1 Procès-verbal de la séance du 26 mars 2015 : Approbation
2. Nouvelle Administration communale : Marché de service en architecture : Présentation de l'offre retenue
3. Politique des déchets : Collecte à la demande et valorisation des encombrants : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
4. Compte de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest : Exercice 2014 : Approbation
5. IMIO : Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015 : Décision
  - a) Rapport de gestion
  - b) Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
  - c) Comptes 2014
  - d) Décharge aux Administrateurs
  - e) Plan stratégique
  - f) Désignation d'Administrateurs
  - g) Désignation d'un Collège de 2 réviseurs
6. Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité : Renouvellement : Décision
7. Service des travaux : Acquisition d'une ponceuse à bande : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché

8. Patrimoine communal : Rénovation des menuiseries extérieures d'une salle des fêtes :  
Section de Villers-Lez-Heest : Devis estimatif : Modification : Décision
9. INASEP : Contrat d'études ainsi que de coordination sécurité et santé : Remplacement des menuiseries extérieures et de l'isolation thermique du plafond d'une crèche : Section de Meux : Approbation
10. Patrimoine communal : Création d'un logement de transit : Section d'Emines : Travaux supplémentaires : Décision
11. Service des travaux : Achat d'une autolaveuse : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
12. Service des travaux : Achat d'un véhicule : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
13. Service des travaux : Acquisition d'un équipement pour camion : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
14. Patrimoine communal : Nouvelle alimentation électrique d'une crèche et d'une conciergerie:  
Section de Rhisnes : Décision
15. Plan de Cohésion Sociale : Programme d'actions 2014-2019: Modifications : Approbation

A HUIS CLOS :

16. Enseignement : Ratification de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
17. Enseignement : Modification administrative de congés d'un membre du personnel enseignant définitif à temps plein aux écoles communales de La Bruyère : Décision
18. Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de morale à temps partiel ( 10 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère : Décision
19. Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de morale à temps partiel ( 2 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère : Décision
20. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire ( à temps partiel et mi-temps ) aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification des désignations d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère

22. Ratification de la désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification des désignations d'un maître spécial de psychomotricité temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
26. Ratification de la démission d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
27. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
28. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
29. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel ( 2 P le 20/3/2015 et 4 P à partir du 23/3/2015 ) aux écoles communales de La Bruyère
30. Ratification de la désignation d'un maître spécial de morale temporaire à temps partiel ( 10 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
31. Ratification de la désignation d'une puéricultrice APE à 4/5 temps à l'école communale de Rhisnes

## COMMENTAIRES

1 /

2. /

3. Jusqu'il y a peu, la Commune réalisait par le biais de son service des travaux, le ramassage des objets encombrants au travers de tous les villages de l'Entité. Le 27 février 2014, le Conseil décidait de confier cette tâche à un organisme extérieur qui veillerait également à la valorisation de ces biens qui, souvent, ne demandaient qu'à connaître une seconde vie après une rénovation sommaire ou, au contraire, plus conséquente.

Une procédure de marché public a été organisée au terme de laquelle la SCRL La Ressourcerie Namuroise a été désignée adjudicataire pour une durée d'un an.

A l'approche de cette échéance, il est proposé de relancer un nouveau marché public pour poursuivre l'expérience dont question, et d'en fixer les modalités.

A titre informatif, le devis estimatif annuel était évalué en 2014 à 25.000 € et les 9 mois d'utilisation effective de ce service extérieur a effectivement coûté 9.000 €.

4.

	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014
Recettes	33.152,25 €	32.983 €	42.796,08 €
Dépenses	19.587,31 €	32.983 €	21.154,47 €
Boni	13.504,94 €	0	21.641,61 €

5. /

6. Le 24 avril 2007, le Conseil s'est prononcé favorablement sur le principe de la création d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Apparue pour la première fois dans les textes en 1985, cette commission constituée, à n'en pas douter, une des formes les plus anciennes de participation citoyenne à la vie locale. Si sa création est facultative et sa nature est consultative, son avis est néanmoins requis dans l'élaboration de divers documents tels que le règlement communal d'urbanisme et le schéma de structure notamment. S'en écarter requiert des Autorités communales une motivation en bonne et due forme. Composée de 12 membres pour les communes de moins de 20.000 habitants, elle comprend un quart de membres délégués par le Conseil Communal selon une répartition proportionnelle à l'importance de la Majorité et de la Minorité, et pour le surplus, une représentation équilibrée tant géographique et démographique, que des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité spécifiques à la commune. A la suite du scrutin communal du 14 octobre 2012, le Conseil installé le 3 décembre 2012, a, conformément au contenu de l'article 7 du CWATUPE, décidé en séance du 17 janvier 2013 de procéder au renouvellement de cet organe.

Le 26 avril 2013, il a arrêté la nouvelle composition de ce dernier, avant de se pencher à nouveau le 29 août 2013 sur la sélection ainsi opérée suite au courrier reçu entretemps du SPW qui l'invitait à réexaminer les désignations effectuées au motif que certaines candidatures retenues semblaient peu motivées alors que d'autres, écartées, paraissaient détaillées et pertinentes.

En définitive, après divers débats, décision fut prise de ne nullement modifier les choix arrêtés le 26 avril 2013.

Ce statu quo a eu pour conséquence de générer le 3 décembre 2013 un arrêté ministériel qui n'approuvait pas la mise en place de la nouvelle version de cette commission consultative.

Le Collège a opté le 18 décembre 2013 pour une mise en veilleuse provisoire de cette problématique avant que le 27 octobre 2014, le SPW n'interroge officiellement les Autorités communales sur leur intention dans ce dossier sous peine de rapporter l'arrêté d'institution de la CCATM.

Contacts pris avec tou(te)s les candidat(e)s précédemment sélectionné(e)s, il est apparu que seule Madame Streel n'était plus disponible.

Le 19 décembre 2014, le Conseil marquait son accord pour permettre à la représentante de la « Maison de la Mémoire » d'intégrer la CCATM suite au retrait de Madame Streel.

Cette substitution n'a toutefois pas été jugée suffisante par le SPW pour aboutir à un entérinement de la composition de cet organe d'avis.

Le Collège, lassé par ces incessants échanges épistolaires avec l'Autorité régionale, a opté pour le retour à la « page blanche » et le démarrage d'une nouvelle procédure complète.

7. Parmi les multiples tâches nécessaires à la réalisation d'un travail métallique de qualité, figurent l'ébavurage et l'ajustage des pièces usinées.  
Jusqu'à ce jour, ces opérations étaient effectuées avec du matériel non adapté.  
Il est proposé d'acquérir une ponceuse à bande afin d'améliorer le qualité des prestations et d'économiser un temps non négligeable.  
Le devis estimatif s'élève à 2.000 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
8. Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes de Villers-Lez-Heest, il est envisagé de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de cette infrastructure communale.  
Le devis estimatif approuvé par le Conseil en séance du 30 avril 2014, avoisinait 21.200 € TVAC.  
La seule offre reçue dans le cadre du marché public organisé à cette occasion, excédait de plus de 10 % l'estimation du bureau d'études de sorte qu'il appartient au Conseil de se prononcer sur le nouveau montant de  $\pm 27.500$  € TVAC.
9. Il entre dans les intentions de la Commune de procéder prochainement au remplacement des menuiseries extérieures et de l'isolation thermique du plafond de la crèche de Meux.  
Il est suggéré de recourir au bureau d'études de l'INASEP afin de lui confier l'examen de ces projets, la rédaction du cahier spécial des charges y afférent et également la direction et la surveillance de ce chantier.  
La coordination en matière de sécurité et de santé lui incomberait aussi.
10. Le 26 avril 2012, le Conseil a choisi, dans le cadre du marché pour compte relatif à la création d'un logement de transit situé rue de Vedrin, 70 à Emines, le mode de passation du marché et a déterminé le devis estimatif de ces travaux à 110.000 € TVAC.  
Deux offres de prix ont été déposées pour la date d'ouverture des soumissions fixée le 3 octobre 2013.  
Après vérification par l'INASEP, auteur de projet, il s'est avéré que leur montant dépassait de plus de 10 % l'estimation communale de sorte que le Conseil, en séance du 28 août 2014, a porté le coût provisionnel de ce chantier à 135.000 € TVAC.  
Aujourd'hui, en cours de réalisation des travaux dont question, certains aménagements supplémentaires apparaissent indispensables pour un total de près de 14.300 € TVAC.  
Il appartient au Conseil de se positionner par rapport à ceux-ci.
- 11.-12. Depuis peu la Commune a repris la gestion de l'infrastructure dénommée « La Ruche » à Saint-Denis alors qu'elle assumait déjà celle de la salle des fêtes de Rhisnes.

Un agent communal est désormais spécialement affecté à l'ensemble des missions inhérentes à l'entretien et à la mise à disposition publique de ces lieux de réjouissance et de leur matériel.

Afin d'optimiser la qualité et l'efficacité des prestations de ce collaborateur aux tâches aussi multiples que diverses et souvent soumis à des horaires flexibles, il est suggéré de le doter d'un moyen de transfert adéquat et d'un matériel de nettoyage adapté.

Le devis estimatif global de ces acquisitions s'élève à 48.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

13. Un des camions affectés aux travaux de voirie est appelé à tracter prochainement une nouvelle remorque dotée d'un système de freinage à air comprimé, alors qu'actuellement, il n'est nullement équipé pour assumer ce type de fonction.

Il est proposé de remédier à cette situation par le montage des adaptations nécessaires.

Le devis estimatif atteint 5.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

14. L'espace occupé par la cabine haute tension du parc communal de Rhisnes figurera dans le futur projet d'aménagement immobilier de ce site, parmi les surfaces d'habitation utilisables au fin de conciergerie.

Le déplacement de cet équipement rend indispensable la pose de nouvelles alimentations électriques à destination notamment de la crèche et de ladite conciergerie.

Le devis estimatif s'élève à 10.500 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

15. Le 3 avril 2013, le Collège a répondu favorablement à l'appel à candidature lancé par la Ministre régionale, Madame Eliane Tillieux, relativement à l'adhésion de l'ensemble des communes wallonnes de langue française, au Plan de Cohésion Sociale (PCS en abrégé) pour la période de janvier 2014 à décembre 2019.

Le projet établi par l'Exécutif communal a été approuvé provisoirement par le Conseil en séance du 31 octobre 2013 avant d'être modifié le 27 mars 2014 afin d'y intégrer les remarques et observations formulées entre-temps par la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (DICS en abrégé).

Le 26 mars 2015, le Conseil a marqué son accord sur le contenu des rapports d'activités et financier 2014 dudit PCS.

Aujourd'hui, il revient aux Autorités communales d'entériner le contenu définitif du document générateur du PCS qui a reçu l'assentiment tant de la DICS que du SPW.